

Référent Sécurité Prévention - CP FFP

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous secteurs**

La certification concerne toute entreprise, organisme, fondation ou administration employant des référents, animateurs ou chargés de sécurité-prévention ou des personnels amenés à exercer ces fonctions.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **128**

Code(s) ROME : **I1102**, **H1302**, **H1502**

Formacode : —

Date de création de la certification : **26/05/2014**

Mots clés : **Référent Sécurité**, **Responsable Sécurité**, **Prévention**, **Sécurité**

Identification

Identifiant : **992**

Version du : **31/05/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **N/A**

Non formalisé :

■ [**Inrs : Quel travail demain ? Comment vont évoluer les risques professionnels ? \(01/18\)**](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Mettre en œuvre la réglementation de la sécurité et de la santé au travail et prévenir les risques dans ce domaine.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Non

Descriptif général des compétences constituant la certification

Identifier les principales obligations auxquelles l'entreprise doit répondre en matière de sécurité et de santé au travail.

Cibler et prévenir les situations susceptibles d'engager la responsabilité de l'entreprise, de ses dirigeants ou de son encadrement.

Assurer une traçabilité des actions de prévention engagées par l'entreprise.

Engager les actions adéquates dans les situations critiques (droit d'alerte, suicide, accident, harcèlement...).

Modalités générales

La formation de préparation à la certification a une durée de 9 jours (63 heures) comprenant les temps d'évaluation. Dispensée en présentiel, en 6 modules d'1 à 2 jours, elle est animée par des avocats du Cabinet FIDAL (1er cabinet d'avocats d'affaires en France), ayant à la fois une approche juridique et

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi

opérationnelle du droit de la santé et de la sécurité au travail. Elle est en cours de digitalisation partielle.

Les principes pédagogiques sont :

Nombreux cas pratiques.
Pédagogie interactive.
Recherches personnelles;
Rythme adapté à la vie professionnelle.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Reconnaissance professionnelle.
Développement de l'employabilité.
Montée en compétence rapide et efficace.
Remise de supports qui pourront servir de référentiel après la formation.

Pour l'entité utilisatrice

Formation permettant de sécuriser les pratiques en matière de santé et sécurité au travail.
Permet de valoriser et "fidéliser" le salarié.

Evaluation / certification

Pré-requis

Formation ou expérience dans le domaine du management des risques, du droit social ou de la sécurité au travail.

Compétences évaluées

- Traduire sur le plan opérationnel et documentaire les principales obligations réglementaires auxquelles l'entreprise doit répondre en matière de sécurité et de santé au travail.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

Centre(s) de passage/certification

- Ensemble des sites de Fidal Formation (34 sites en métropole et en Martinique)

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise en mains propres à l'occasion d'un événement dédié, d'un document attestant l'obtention du certificat professionnel (CP FFP) correspondant.

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de certifiés

Autres sources d'information

<http://www.fidalformation.fr>